Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260126-2026_01-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 26 janvier 2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2026-01

En exercice : 30
Présents (P) : 27
Excusés (E) : 2
Pouvoirs : 1
Nombre de votes : 28

L'an deux mil vingt-six, le 26 janvier, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Bernard ETHORÉ en date du 16 janvier 2026.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Gérard BERRÉE (P), Dominique BOISSEL (P), Bruno BOURGEOIS (P), Dominique DAHYOT (P), Evelyne DAVID (E – A donné pouvoir à Dominique DAHYOT), Murielle DOUTÉ-BOUTON (P), Michel DUAULT (P), Stéphanie DUMAND (P), Bernard ETHORÉ (P), Éric FERRIERES (P), Audrey GRUEL (P), Didier GUÉRIN (P) Roland HERCOUET (P), Audrey HIROU-ROBERT (P), Françoise KERGUELEN (P), Sébastien LE RHUN (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (E), Aude MARTY (P), David MOIZAN (P), Sandrine NOGUES (P), Chantal PERSAIS (E), Pierre PERSEHAIE (P), Ange PRIOUL (P), Patrick RIFFAULT (P), Catherine ROBIN (P), Arlette ROUZEL (P), Fabienne SAVATIER (P), Éric THOMAS (P)

Secrétaire de séance : Sandrine NOGUES

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF PRESENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DU DELEGATAIRE SAUR-FRANCE

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260126-2026_01-DE

Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L1411-3, L2224-5 et* D2224-1
Vu *l'article L3131-5 du Code de la commande publique*
Vu *la délibération du Conseil de Brocéliande communauté n°2022-093 du 07 novembre 2022 validant le choix du délégataire et autorisant la signature de la convention de délégation de service public dans le cadre du SPANC*

Par délibération du 07 novembre 2022, le conseil communautaire a approuvé le choix de la société SAUR France en tant que délégataire de service public d'assainissement non collectif de Brocéliande Communauté pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2023.

Le rapport annuel d'activité 2024 contient les informations nécessaires pour permettre à Brocéliande Communauté de s'assurer de la bonne exécution du contrat, notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du service affermé et une analyse de la qualité de service.

Il appartient au Conseil de se prononcer sur ce rapport.

Conformément à l'article L 1411-14 du CGCT, le rapport annuel sera mis à la disposition du public sur place au siège communautaire dans les quinze jours qui suit sa réception. Le public est avisé par le Président de cette mise à disposition par voie d'affiche apposée au siège communautaire pendant au moins un mois.

Après avoir entendu l'exposé du représentant de SAUR-France, et en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- d'APPROUVER le rapport annuel d'activité 2024 du délégataire SAUR-France tel que joint à la présente délibération

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 27 janvier 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Bernard ETHORÉ